Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042713-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-04-27-13

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ETAIENT PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Pascal URO, Martine BOUTRY.
ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Laetitia MORIN donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL

ABSENT(E) / EXCUSE (E.) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain LEIKINE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

***

13. Désignation d'un correspondant défense :

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, ressources humaines et sécurité

Pièces annexes :

RAPPORT DE SYNTHESE

Instituée par la circulaire interministérielle du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense a pour objet de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, de promouvoir l'esprit de défense et de contribuer à l'information des citoyens, notamment des jeunes, sur les enjeux de défense et de sécurité nationale.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042713-DE

Le correspondant défense constitue l'interlocuteur privilégié de la Délégation militaire départementale (DMD) et des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense, à la mémoire et au devoir de commémoration, ainsi qu'à la diffusion de l'information en matière de défense.

À la suite des dernières élections municipales, le renouvellement de cette désignation est nécessaire afin de permettre à la Délégation militaire départementale d'identifier le correspondant défense de la commune.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire interministérielle du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein des conseils municipaux,
Considérant l'importance du lien entre la commune et les forces armées,
Considérant la sollicitation de la Délégation militaire départementale faisant suite au renouvellement du conseil municipal,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De désigner**, en qualité de correspondant défense pour représenter la ville à la délégation militaire départementale :
  - **Madame Annick ROUXEL - CALVEZ**

Le correspondant défense est chargé d'assurer le relais d'information entre la commune, la Délégation militaire départementale et les forces armées, notamment en matière de politique de défense, de mémoire combattante, de civisme et de relations armées-Nation.

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à notifier cette désignation et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.